



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FILLIERE

11 route de la Fillière

74 370 SAINT MARTIN BELLEVUE

Communes de : Aviernoz, Charvonnex, Evires, Groisy, Naves-Parmelan,
Les Ollières, St Martin-Bellevue, Thorens-Glières et Villaz

COMMUNE DE VILLAZ

ANNEXE SANITAIRE

ELIMINATION DES DECHETS

La commune de Villaz a délégué les missions de collecte et de traitement des déchets à la Communauté de Communes du Pays de Fillière (CCPF), dont elle est membre.

La Communauté de Communes du Pays de Fillière (CCPF) exerce la compétence "Elimination des déchets ménagers et assimilés" depuis la création de l'EPCI¹ en Octobre 1993.

Ses missions sont :

- la collecte des ordures ménagères,
- le transport et le traitement des ordures ménagères à l'Usine d'incinération des Ordures Ménagères du SILA², située à Chavanod,
- l'entretien des points de regroupements,
- le gardiennage et l'entretien des deux déchetteries (Les Ollières et Villaz).

Les compétences suivantes sont assurées par des prestataires de services :

- la collecte des Points Propres (verre et multi-matériaux),
- le transport, tri et conditionnement des déchets recyclables avant envoi chez les repreneurs,
- la collecte des bennes de déchetteries et envoi chez les repreneurs ou usines de traitement.

1. PRINCIPES GENERAUX

1.1. Le choix du conteneur semi-enterré

La collecte des ordures ménagères résiduelles en Pays de Fillière se fait :

- Manuellement en porte à porte,
- Manuellement en points de regroupement (chalets à ordures),
- Semi-mécaniquement en points de regroupement (bacs roulants),
- Mécaniquement en points de regroupement (conteneurs semi-enterrés).

La collecte en conteneurs semi-enterrés offre un certain nombre d'avantages :

- Conditions d'hygiène améliorées,
- Nuisances olfactives réduites,
- Pénibilité du travail limitée,
- Besoin en personnel réduit.

Le système qui est développé sur les neuf communes du Pays de Fillière est celui du conteneur semi-enterré. Tous les autres dispositifs seront amenés à être remplacés avant 2012.

1.2. Principes d'aménagement des points de collecte

L'aménagement d'un point de collecte suppose le respect d'un certain nombre de règles :

- Aménagements de voirie : accessibilité aux véhicules 26T, 10 mètres de dégagement vertical, rayon de braquage de 17 mètres, pas de stationnement face aux conteneurs,
- Mise en sécurité : voies de dégagement (15 mètres), visibilité adaptée.

¹ EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Les structures intercommunales disposent du droit de prélever l'impôt, sous forme de fiscalité additionnelle à celle perçue par les communes, ou, dans certains cas, à la place des communes. En pratique, cela veut dire que les EPCI votent les taux d'imposition qu'ils veulent voir appliqués. Il s'agit actuellement des communautés de communes, des communautés d'agglomérations et des communautés urbaines.

² Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy

2. LES ORDURES MENAGERES

2.1. La collecte des ordures ménagères

1.1.1. Fréquence de collecte

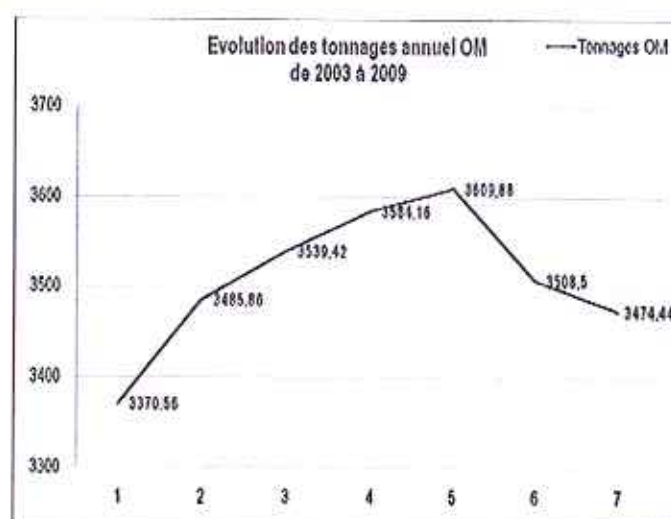
Pays de Fillière :

La collecte des ordures ménagères est effectuée d'une à trois fois par semaine du lundi au vendredi.

Commune de Villaz:

La collecte des ordures ménagères est effectuée au cours des la tournées du lundi et du vendredi.

1.1.2. Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectés sur le Pays de Fillière



1.1.3. Rendement des tournées (poids par km parcouru)

Les camions ont réalisé en 2009 en moyenne, 84kms/j pour le 2038YA74 et 100kms/j pour le 3763ZP74.

Véhicule	Moyenne hebdo 2008		KGS/km	Moyenne hebdo 2009		KGS /km	Evolution 08-09
	Tonnages	kilomètres		Tonnages	kilomètres		
2038 YA 74	40 234	427	94,2	34 110	335	101,8	+ 8 %
3763 ZP 74	26 745	458	58,5	32 857	500	65,7	+ 22,8 %

1.1.4. Moyens humains

Le service déchets est composé de 9 agents répartis comme suit :

- 1 responsable des services techniques (à temps partiel),
- 1 secrétaire (à temps partiel),
- 4 agents polyvalents : collecte déchets, entretien points propres, gardiennage déchetteries (à temps plein),
- 1 agent de gardiennage des déchetteries (à temps plein),
- 1 ambassadeur du tri (temps plein).

1.1.5. Matériel de collecte

La collecte est effectuée en règle par les services techniques de la CCPF, au moyen de 2 camions-bennes, équipés d'une grue de levage permettant la manutention des conteneurs semi-enterrés.

En 2009, les camions empruntaient chaque jour un parcours différent (9 circuits distincts). Cependant, l'installation progressive des CSE permet l'optimisation du service et la réduction du nombre de tournées.

1.1.6. Mode de collecte sur la commune de Villaz

Zone de regroupement :

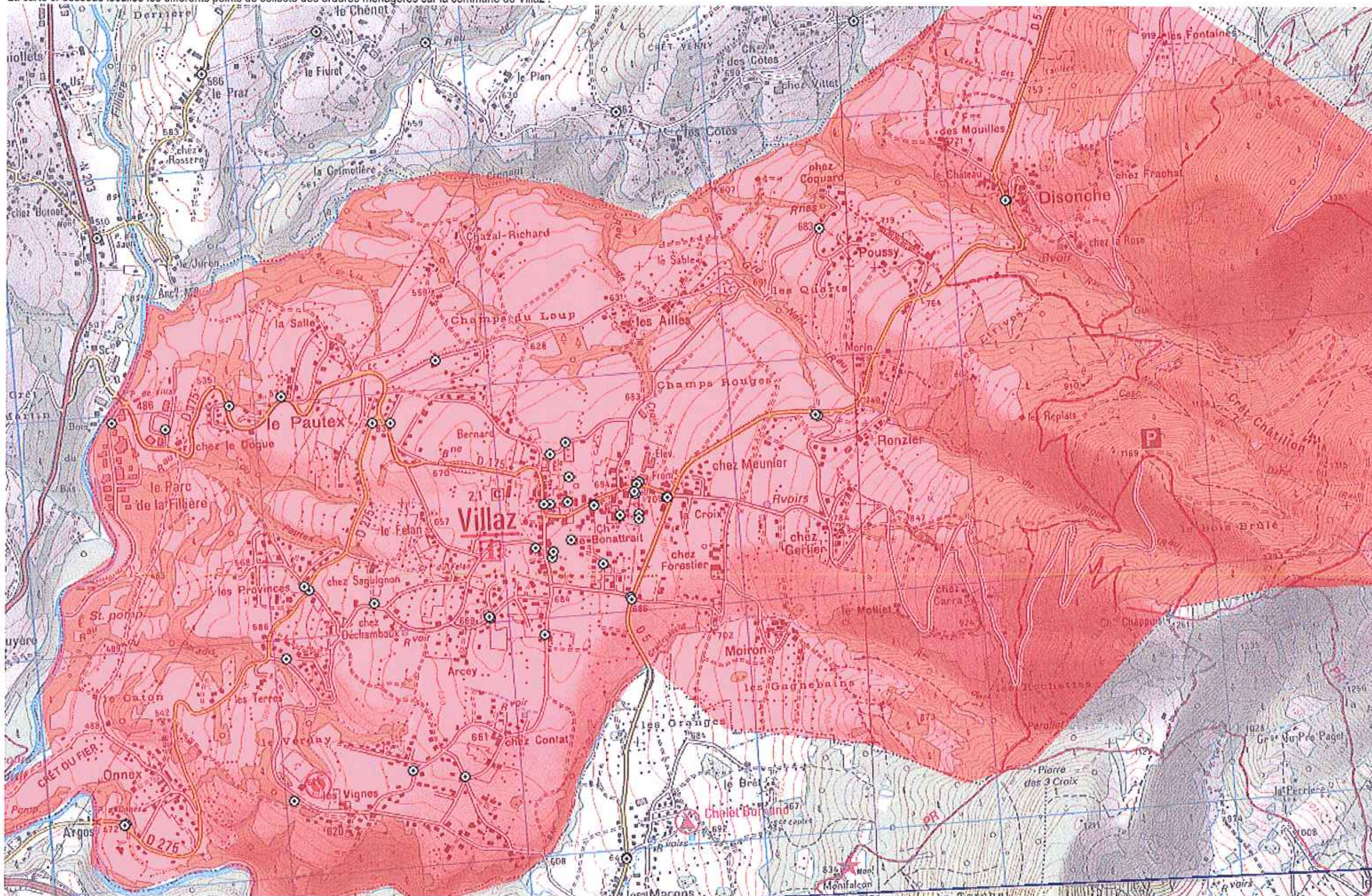
Le service est assuré par le biais de bacs roulants, de chalets à ordures ménagères et containers semi-enterrés établis par secteur et situés à proximité des zones d'habitat groupé, selon les axes de passages privilégiés ainsi que les disponibilités foncières :

- Chalets : Epine, Bernard, Chez Coquard, Provinces
- Bacs roulants : Bonalrait, Cimetière, Verday, Disonche
- Conteneurs semi-enterrés : Zone Artisanale n°01, Zone Artisanale n°02, Clos Vernay, Salle, Pautex, cantine, crèche, école, salle des Fêtes, fruitière, ancien stade, Otalets, Oxygène, Loutre, Pré Corlet, stade, Vignes-Dessous, Rossand, Onnex et Ronzier.

Hors zone de groupement :

A la marge, quelques points de collecte restent encore en porte à porte et sont amenés à disparaître (transfert vers des points de regroupement). La collecte s'effectue en sacs de 50 l minimum, ou en conteneurs roulants avec prise ventrale : Loutre-Molron, Dechamboux, Ailles, haut des vignes

La carte ci-dessous localise les différents points de collecte des ordures ménagères sur la commune de Villaz :



2.2. Les traitement des ordures ménagères

1.2.1. Incinération et récupération d'énergie

Les ordures ménagères collectées sont incinérées à l'UIOM de Chavanod. Leur combustion permet à l'usine de produire de l'énergie sous forme :

- d'électricité pour ses propres besoins,
- d'eau chaude pour le réseau de chauffage urbain de Champ Fleuri (Seynod).

1.2.2. Traitement des fumées

Les gaz de combustion subissent 5 traitements de dépollution avant d'être rejetés dans l'atmosphère :

- Traitement des oxydes d'azote,
- Traitement des poussières et des métaux lourds particulaires,
- Traitement des acides forts et des métaux lourds gazeux,
- Traitement des oxydes de soufre,
- Traitement des dioxines et furanes.

2.3. Les évolutions envisagées

La CCPF met en place depuis début mai 2004 des conteneurs semi-enterrés qui remplacent peu à peu les chalets, bacs roulants et points en « porte à porte » existants.

Ces conteneurs ont notamment la particularité d'être esthétiques et de s'intégrer dans le paysage grâce à leur habillage en bois. D'autre part ils permettent l'optimisation des tournées de collecte, et améliorent les conditions de travail et d'hygiène des agents de collecte car la levée des ordures se fait mécaniquement.

L'équipement de la commune de Villaz se fera progressivement.

3. LA COLLECTE SELECTIVE

3.1. Organisation de la collecte sélective

La collecte des déchets recyclables concerne les 9 communes du Pays de Fillière et a débuté en octobre 2001. Le système de pré-collecte des déchets recyclables a évolué en 2008 par le passage d'un système en tri-flux (conteneur bleu, jaune et vert) à un système en bi-flux (conteneur jaune et vert).

Ce choix d'évolution permet :

- de faciliter le geste de tri aux usagers,
- d'optimiser le budget de la collecte du tri sélectif en passant de trois à deux prestataires de service.

Le territoire est organisé en Points Propres³ qui permettent à chacun de déposer :

- Les multi-matériaux :
 - Bouteilles et flacons en plastique,
 - Cartonnettes d'emballage,
 - Briques alimentaires,
 - Emballages en métal : aérosols, boîtes de conserve, barquettes aluminium et boîtes en métal,
 - Papiers, journaux, revues et enveloppes.

³ Point Propre : Point de tri sélectif regroupant des conteneurs jaunes et verts

Le verre :

- Bouteilles en verre,
- Pots et bocaux en verre.

Fin 2009, sont installés sur le territoire, 11 colonnes aériennes isolées pour la collecte du verre et 40 Points Propres équipés chacun pour la collecte des déchets suivants :

- Multi-matériaux (colonnes aériennes de 4m³ ou CSE⁴ de 5m³ à couvercle jaune),
- Verre (colonnes aériennes de 4m³ ou CSE¹³ de 3m³ à couvercle vert).

Le volume disponible pour le dépôt des déchets recyclables est actuellement de :

- 65 conteneurs multi-matériaux, soit 1 conteneur jaune pour 246 habitants,
- 54 conteneurs pour le verre, soit 1 conteneur pour 297 habitants.

La collecte des déchets recyclables est assurée par les prestataires suivants :

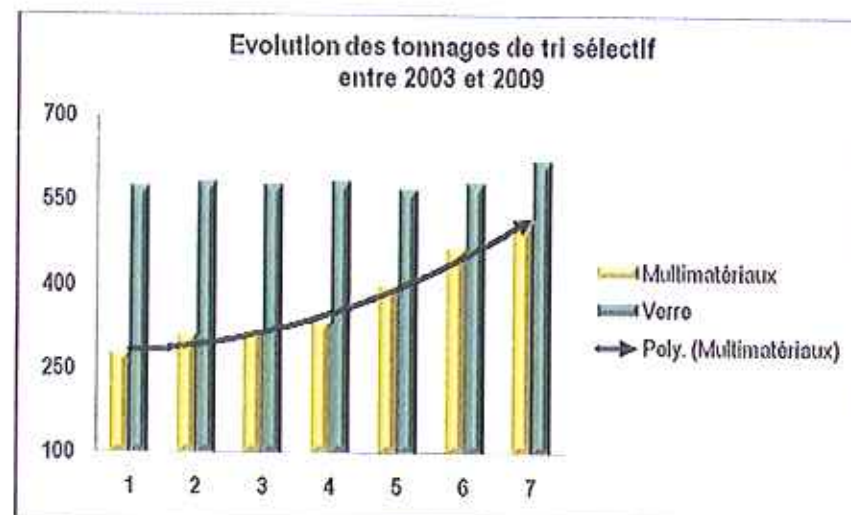
- Excoffier Recyclage pour les multi-matériaux (le mercredi),
- Trigénium pour le verre (selon le flux de remplissage des points de collecte du verre).

3.2. Tonnages du tri sélectif

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des tonnages collectés en 2008 et 2009 :

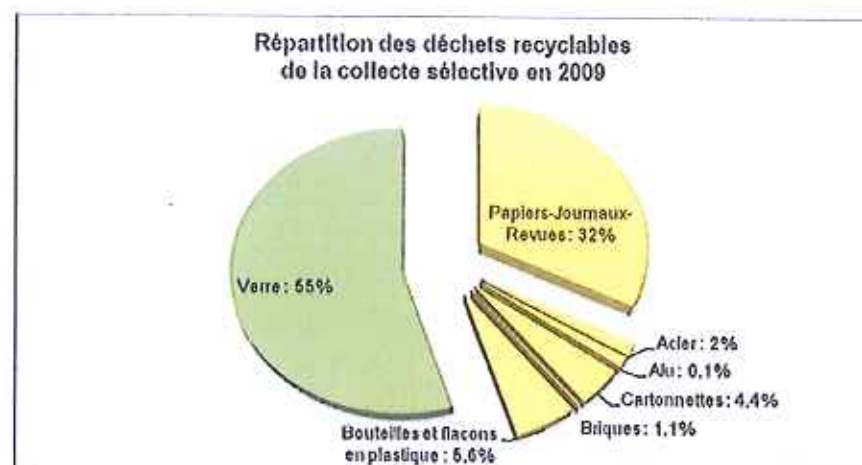
Flux	Population de référence ⁵	Tonnages collectés en 2008	Tonnages collectés en 2009	Evolution 2008/2009
Multi-Matériaux	16000	465,208	515,922	+11 %
Verre	16000	579,291	618,988	+7%
TOTAL, TRI SELECTIF	16000	1044,499	1134,910	+ 9 %

La courbe ci-dessous présente l'évolution des tonnages de tri sélectif depuis 2003. On notera l'augmentation significative de la collecte du verre en 2009 de 6,85% (+1,96% en 2008) :



⁴ CSE : Conteneur Semi-Enterré

⁵ Source Ministère de l'Intérieur



La composition des déchets recyclables collectés sur la CCPF présente comme caractéristiques majeures :

- Un pourcentage important de papier (32%),
- Un pourcentage important de verre (55%).

3.3. Destination des déchets recyclables

Une fois triés, les matériaux sont envoyés vers les filières de recyclage adaptées :

Matériaux	Repreneurs	Type de traitement
Acier	Arcelor Packaging International (92 070 Puteaux)	Fonte
Aluminium	Affimet (60 208 Compiègne)	Fonte
Briques alimentaires	Matuissière & Forest (88 110 Raon-l'Étape)	Séparation des fibres
Bouteilles et flacons en plastique	Valorplast (92 909 Paris)	Granulation
Cartons	Emin Leydier (26241 Saint-Vallier)	Mise en pâte
Papier	(variable selon les envois du centre de tri)	Mise en pâte
Verre	Oi Manufacturing (69 100 Villeurbanne)	Fonte

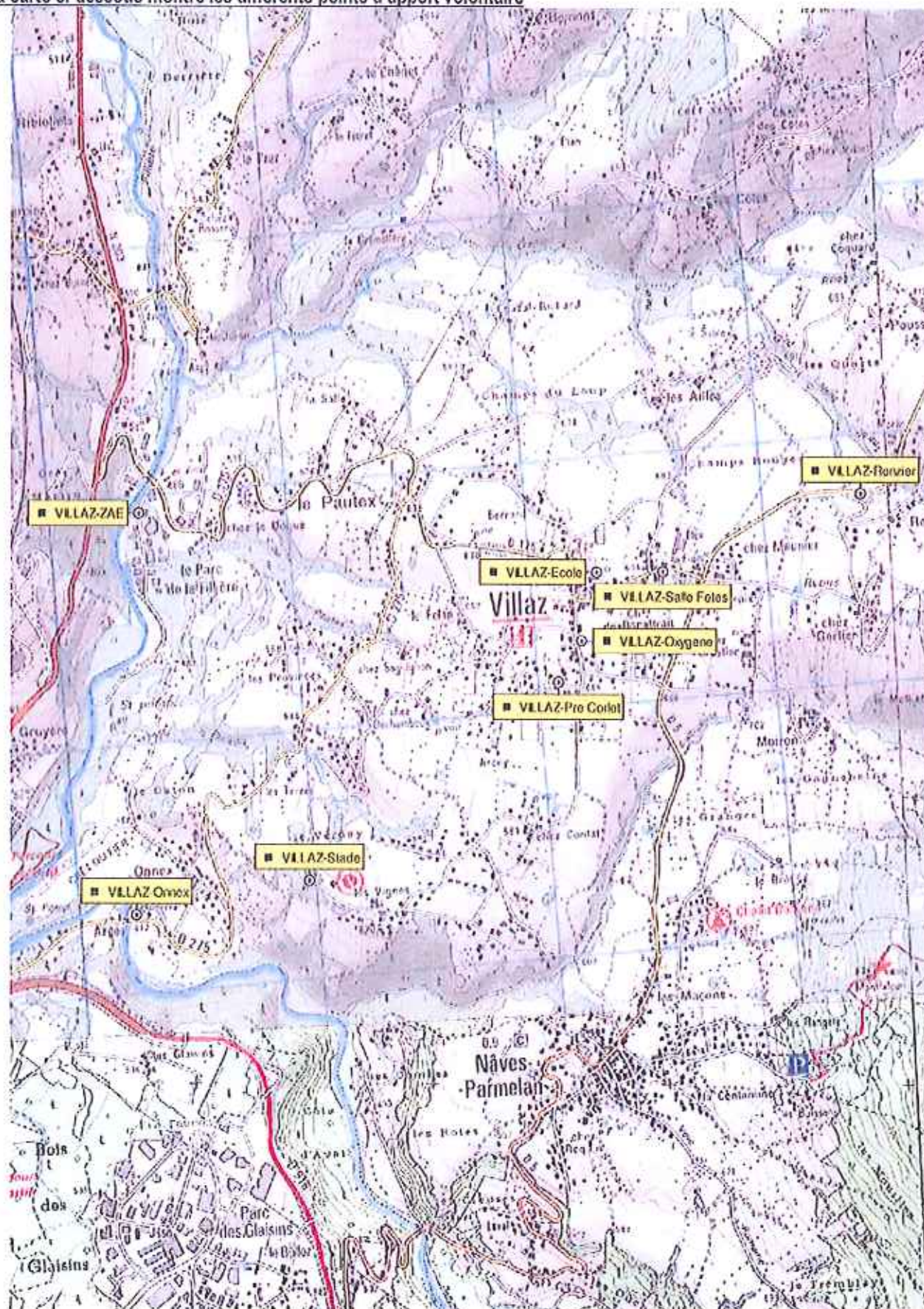
2.4. Localisation des points d'apport volontaire

La collecte sélective se fait au moyen de colonnes aériennes de 4m³ ou de conteneurs semi-enterrés :

- Colonnes aériennes : Zone Artisanale et Ronzier,
- Containers semi-enterrés : salle des fêtes, immeuble Oxygène, stade, école, Pré Corlet et Onnex.

Un point de collecte supplémentaire pour le verre se trouve à la déchetterie.

La carte ci-dessous montre les différents points d'apport volontaire



4. LES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

3.1. Organisation des déchetteries

Deux déchetteries intercommunales sont en service aux Ollières (mise en service en Avril 98) et à Villaz (reprise en gestion intercommunale en Octobre 1993).

Horaires d'ouverture de la déchetterie des Ollières :

Du 1 ^{er} Avril au 31 Octobre	Du 1 ^{er} Novembre au 31 Mars
Lundi : 14H-18H	Lundi : 13H30-16H30
Du mardi au vendredi : 9H-12H et 14H-18H	Du mardi au vendredi : 9H-12H et 13H30-16H30
Samedi : 8H30-12H30 et 13H30-18H	Samedi : 9H-12H30 et 13H30-17H

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Villaz :

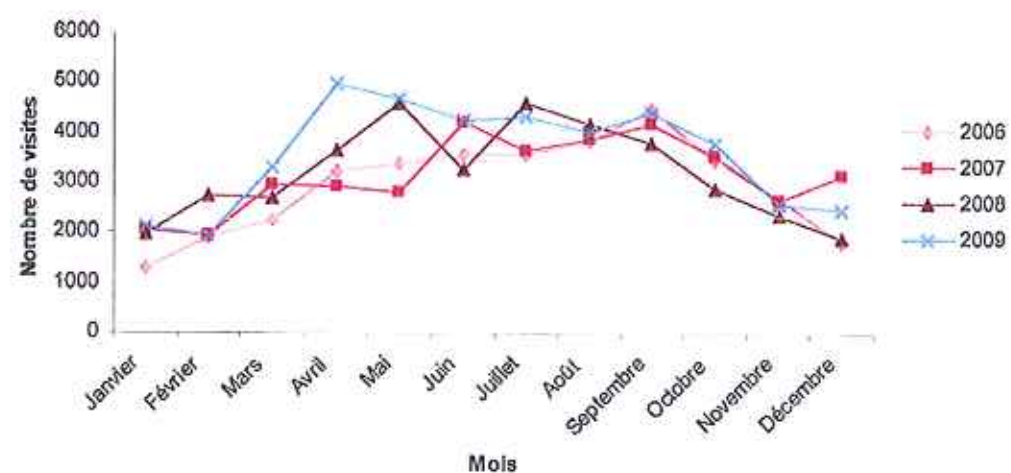
Du 1 ^{er} Avril au 31 Octobre	Du 1 ^{er} Novembre au 31 Mars
Mercredi : 9H-12H	
Samedi : 9H-12H et 14H-18H	Samedi : 9H-12H et 13H30-16H30

La CCPF assure en régie le gardiennage, l'entretien et la gestion des déchetteries. La société Excoffier Recyclage est chargée de l'enlèvement des déchets et du transfert vers les filières de recyclage et de traitement.

3.2. Fréquentation et tonnages collectés à la déchetterie des Ollières

Le gardien a comptabilisé 42 829 visites pour l'année 2009, soit +10,56% par rapport à 2008.

Evolution mensuelle de la fréquentation de la déchetterie des Ollières depuis 2006



Matériaux	Poids en tonnes 2008	Poids en tonnes 2009	Evolution 2008-2009
Papier - Carton	261,500	281,140	+7,51%
Ferraille	217,440	247,800	+13,96%
Déchets verts	791,720	736,860	-6,93%
Pneus	29,460	29,560	+0,34%
Huile minérale	6,930	2,250	-67,53%
Incinérables	293,630	361,320	+23,05%
Encombrants	598,060	594,660	+0,15%
Verre	36,355	39,980	+9,97%
Gravats	333,720	331,960	-0,53%
DMS ⁶	8,661	6,983	-19,37%
Bois	234,760	278,320	+18,56%
Piles	0	2,001	
Ampoules	0	0,314	
TOTAL	2 812,240	2 910,833	+3,67%

3.3. Fréquentation et tonnages collectés à la déchetterie de Villaz

Le gardien a comptabilisé 7 335 visites pour l'année 2009. Un chiffre en augmentation de 17,47% par rapport à 2008, qui s'explique notamment par la hausse de la population sur Villaz.

Matériaux	Poids en tonnes 2008	Poids en tonnes 2009	Evolution 2008-2009
Papier - Carton	34,48	28,06	-18,62%
Ferraille	29,10	32,48	+11,62%
Déchets verts	249,10	268,16	+7,65%
Verre	5,07	4,84	-4,54%
Encombrants	100,08	91,10	-8,97%
Huile moteur	0	0,63	
Bois	46,38	45,28	-2,37%
TOTAL	464,21	470,55	+1,37%

⁶ DMS : Déchets Ménagers Spéciaux : Déchets dangereux ou toxiques stockés dans l'armoire DMS (peintures, solvants, etc.)

3.4. Traitement des déchets de déchetteries

Nature des déchets	Fillière de traitement	Type de traitement
Ordures ménagères	UIOM du SILA (74 650 CHAVANOD)	Incinération avec récupération d'énergie et des mâchefers
Déchets verts et bois	Compostière de Savoie (74 550 PERRIGNER)	Compostage
Ferrailles	EXCOFFIER RECYCLAGE (74 570 GROISY)	Valorisation matière
Papiers Cartons	EMIN LEYDIER (01 100 OYONNAX)	Valorisation matière
Huiles de vidanges	VEOLIA PROPRETE (69 000 LYON)	Valorisation matière
Batteries	RECYLEX (69 400 VILLEFRANCHE/SAONE)	Valorisation matière et neutralisation du plomb
Pneumatiques	TFM (01 600 TREVOUX)	Tri, réutilisation et valorisation matière ou énergie
D.M.S – « PATEUX »	SERPOL (69 633 VENISSIEUX)	Valorisation énergétique
DMS – « MEDICAMENTS »	SERPOL (69 633 VENISSIEUX)	Élimination par incinération
DMS – « BASES, ACIDES, PHYTOSANITAIRES »	SERPOL (69 633 VENISSIEUX)	Élimination ou valorisation matière par traitement physico-chimique
DMS – « PRODUITS DE LABORATOIRE »	SERPOL (69 633 VENISSIEUX)	Élimination par incinération ou traitement physico-chimique
DMS – « AEROSOLS »	EXCOFFIER RECYCLAGE (74 570 GROISY)	Valorisation matière
Gravats	LES LAPIAZ CET de classe 3 (74 570 AVIERNOZ)	Remblaiement, enfouissement
Incinérables	UIOM du SILA (74 650 CHAVANOD)	Incinération avec récupération d'énergie et des mâchefers
Encombrants	- du 1^{er} janvier au 20 décembre 2009 : MOS CET de classe 2 (69 290 SATOLAS) - du 21 décembre au 31 décembre 2009 : - 30% des tonnages (part recyclable) : EXCOFFIER RECYCLAGE (74570 GROISY) - 70% des tonnages (part non recyclable) : UIOM du SILA (74 650 CHAVANOD)	- Enfouissement - Valorisation énergétique - Incinération avec récupération d'énergie et des mâchefers

5. LES DASRI (DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX)

4.1. Présentation des DASRI

Les DASRI sont définis par l'article R1335-1 du Code de la Santé Publique. Ce sont les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire, présentant un risque de contamination. Ces déchets doivent être éliminés par les personnes qui les produisent.

Le particulier, dans le cadre de l'auto traitement, peut se retrouver producteur de ce type de déchet (seringue, stylo à insuline etc.). Ces piquants/coupants, classés dans les DASRI posent alors certains problèmes de sécurité pour les riverains s'ils se retrouvent dans les ordures ménagères ou pour les trieurs dans les conteneurs de tri sélectif !

Si la CCPF n'a de responsabilité en la matière qu'au titre de la salubrité publique, elle a décidé d'aider les particuliers à se débarrasser de ces déchets à risques.

4.2. Le système de collecte des DASRI

La CCPF a installé une première borne automatique derrière la mairie de Villaz depuis le mois d'octobre 2008. Les usagers retirent des boîtes spécifiques à code barre dans les pharmacies du Pays de Fillière. Une fois pleine, ils les scannent à la borne automatique pour que la trappe s'ouvre et leur permette la dépose sécurisée de la boîte.

En 2009, 76 boîtes ont été déposées à la borne. Les particuliers en auto-traitement semblent bien connaître l'existence de ce service et l'emplacement de la borne.

Les pharmacies ont distribué 168 codes-barres. Cet écart peut s'expliquer par l'importante contenance de la boîte (stockage d'une centaine d'aiguilles) et l'inertie du dispositif lié au temps de remplissage. Cependant, on peut imaginer que le positionnement de la borne n'est pas adapté au plus grand nombre (rendement de 45%).

Etabli à St Martin-Bellevue, le 21 septembre 2010
Le Président,
Christian ROPHILLE

